

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D83_2022

Séance du 23.06.2022 – Convocation du 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 01.07.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicolas PASTY

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence GAGNEUR par Séverine DEJOUX, Odile BALTHAZARD par Anne MOREL, Nasser MESSAÏ par Véronique CHIAVAZZA, Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Création et composition du Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS

Le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6,
- VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- **DÉCIDE :**
 - DE CREER un Comité Social Territorial unique, compétent pour les agents de la commune de Neuville-sur-Saône et du C.C.A.S,
 - DE FIXER sa composition comme suit :
 - o 4 représentants des agents, à raison de 4 titulaires et 4 suppléants,
 - o 4 représentants de l'autorité territoriale, à raison de 4 titulaires et 4 suppléants.
 - D'INFORMER Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône de la création de ce comité social territorial.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 28.06.2022
- Publication ou affichage le 28.06.2022

Eric BELLOT, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr